

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 18 Décembre 2019

Objet

**Subvention à
l'association
« Une pensée
féline » année
2020**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 décembre 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

Nathalie LACUEY, Cédric NAFFRICHOUX, Marcelle GRANJEON, Pascal CAVALIERE, Conchita LACUEY, Didier IGLESIAS, Josette DURLIN, Jean-Claude GALAN, Martine CHEVAUCHERIE, Liliane REMAUT, Andrée COLLIN, Encarnacion MILLORIT, Jocelyne LAQUIEZE, Nicole BONNAL, Valentine LOUKOMBO SENG, Patrick DANDY, Ali RAIMI, Christophe BAGILET, Alexandre BOURIGAULT, Hervé DROILLARD, Régine HERMENT, Philippe VERBOIS, Patrick ROBERT, Marie-Laurence FEURTET, Serge HADON, Jean-Hervé LEBARS, Sébastien BUTEL, Vincent BUNEL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Jean-Michel MEYRE à Martine CHEVAUCHERIE
Vincent LERAUT à Cédric NAFFRICHOUX
Nicolas CALT à Philippe VERBOIS**

Absent excusé :

François LEY

Mme GRANJEON a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Floirac, par souci de salubrité publique et à la demande de ses administrés, a confié à l'association floiracaise « Une Pensée féline » fin 2018 et pour l'année 2019, le trappage pour la stérilisation des chats errants repérés nombreux sur différents sites de la commune, fraternité, hangars, étang..etc afin de limiter leur prolifération, l'objectif premier étant de les replacer ensuite sur les sites mais qu'ils ne se reproduisent pas.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'objet de l'action menée par l'Association « une Pensée féline » créée en 2007 par la volonté de bénévoles désireux d'apporter un soutien à la souffrance animale et de limiter les nuisances auprès de la population, en étroite collaboration avec les vétérinaires de la ville, Les bailleurs sociaux (ICF depuis 2014) les services municipaux et ponctuellement la SACPA.

L'association met en place des actions de sensibilisation sur la commune auprès des jeunes publics dans les écoles, et auprès de la population plus généralement pour l'aider tant dans ses opérations de trappage, que dans l'aide à l'adoption des chatons recueillis, recherche de familles d'accueil, soins, nourriture (un appel aux dons de croquettes a été réalisé dans un supermarché alentour et l'association a reçu un accueil très favorable puisque 1500 € chiffrés en nature ont été recueillis), constructions de cabane d'hiver (réalisées par l'association floiracaise « les Amis de la Cité du midi »).

En Mai 2019, la ville a permis de renforcer cette aide financière en signant une convention de partenariat avec la Fondation 30 millions d'Amis qui a pris en charge, sous certaines conditions, une partie des frais de stérilisation des chats errants amenés par l'association une Pensée Féline. Plus de chats ont pu ainsi être soignés, identifiés, stérilisés, voire adoptés. L'objectif à court et long terme est aussi de limiter les interventions de la fourrière SACPA qui s'est engagée à ne pas ramasser sur la voie publique les chats identifiés au nom des associations Une Pensée féline ou 30 Millions d'amis, d'où une économie pour la ville sachant que chaque animal recueilli vivant et emmené à la SPA par la fourrière est facturé à la ville 100 € ttc

Aussi, cette association d'intérêt général s'inscrit dans une dynamique de bienveillance, de coopération partenariale par l'entraide à l'échelle du territoire, et dans le cadre de nos objectifs de préserver la biodiversité, les milieux et les ressources et la protection (OT6) et d'assurer la sécurité des personnes et des biens (OT9).

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer à l'association « une pensée féline » une subvention de 2000 € au titre de la sécurité pour l'année 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu l'engagement de l'association « une Pensée Féline » et les bilans présentés ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration générale et Finances, Marchés Publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 4 décembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 2000 € à l'Association « une pensée féline » pour l'année 2020.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2019**



Le Maire,

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	
Abstention :	